L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI 13 AVRIL.

SPECTACLES BALS, &c

Académie de Musique
DE BIDWELL.
AND SUCCES THEATRAL.
... de la Saison Théâtrale, commençant le 9 avril.
C. D. HESS'
Acme Opera Company.
ARTISTES
—REPERTOIRE—
Lundi, MARTHA; Mardi, FRA DIAVOLO; Mercredi matinée, PINAFORE; Mercredi soir, BOHEMIAN GIRL; Jeudi, LES CLOCHES DE CORNEVILLE; Vendredi, FAUST; Samedi, matinée, MASCOTTE; Samedi soir, MARITANA.
Dimanche, 15 Avril,
Le Dernier Opéra Comique de Gilbert & Sullivan,
IOLANTHE,
Ou, The Peer and the Peri.
Avec un grand personnel et de nouveaux décors.

PAVILLON THEATRE D'ETE DE FARANTA.
Coin des rues Bourbon et Orléans.
Programme nouveau pour cette semaine.
Nouveaux personnages, Nouveaux attraits, Nouveaux décors, Fontaine automatique parfumée, Jets, Rires, Amusement.
LUMIERE ELECTRIQUE.
Le spectacle le meilleur marché et le plus séduisant en ville.
N'oubliez pas le prix d'entrée: Dix cents.
Représentations tous les soirs à 8 heures.
Matinées les mercredis, samedis et dimanches.
3 avril—

Un Festival de Charité
SERA DONNÉ SOUS LES AUSPICES DU
LA. FIELD ARTILLERY
ET UN COMITÉ DE DAMES
Au Théâtre de l'OPÉRA (rue Bourbon)
Samedi, 14 avril 1883.
Parquets et Premières....75 cents
Secondes....50 cents
Enfants—Entrée générale....25 cents
On peut retenir les sièges au magasin de musique de Philippe Werlein. 10 av—

Proclamation de la Quarantaine lancée par Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'État de la Louisiane.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU que le 8me jour du mois de mars 1883, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a prié le Gouverneur de l'Etat de lancer sa proclamation annuelle de la quarantaine, et a bien voulu aviser aux prescriptions de cette quarantaine;

DONC, conformément à la loi et sur la recommandation du dit Bureau de Santé, je lance ici ma proclamation établissant à partir du 1er jour du mois de mai 1883, la quarantaine dont voici les ordonnances:

Tous les navires ainsi que leurs équipages, leurs passagers et leurs cargaisons arrivant aux différentes stations de quarantaine de l'Etat, des ports mexicains: Matamoros, Tampico, Tuxpan, Vera Cruz et Minatitlan; des ports de l'île de Cuba, de Haïti ou Saint-Domingue, de Porto Rico et de la Jamaïque; des ports brésiliens: Rio de Janeiro, Bahia et Pernambuco, seront détenus dix jours pleins, et les navires et les cargaisons subiront un nettoyage et une désinfection.

Tous les navires arrivant des Indes occidentales, des ports aux environs de l'isthme de Panama et des côtes de l'Amérique méridionale jusqu'au sud du Brésil seront soumis à telles inspection, désinfection et détention que détermineront le Bureau de Santé; dans les ports précités sont compris spécialement ceux des îles Barbades, de St-Thomas, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de Colon, Carthagène, Savanille Baranquille, La Guayra, Georgetown, Cayenne, et Paramaribo.

Les officiers aux différentes stations de quarantaine sont chargés de voir rigoureusement en vigueur les prescriptions de cette proclamation; et le Bureau de Santé est requis d'instituer des poursuites judiciaires contre tout violateur de cette proclamation ou des lois de l'Etat relatives à la quarantaine.

Fait sous ma signature et avec le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 6me jour du mois d'avril 1883.
Signé: S. D. McENERY.
(Sceau.)
Par le Gouverneur:
OSCAR ARROYO,
Sous-Secrétaire d'Etat.
6 av—8 1m—MaD

L'UNION FRANÇAISE.
Bulletin du Bureau de Placement.
Travailleurs inscrits:
Cultivateurs, Vignerons, Jardiniers, Journaliers, Teinturiers, récemment arrivés de France.
S'adresser, verbalement ou par lettre, au siège de la Société, rue des Remparts, près Dumaine, de 9 heures du matin à 3 p. m.
Nous-Nous—Les travailleurs annoncés comprennent ceux qui sont déjà parmi nous et ceux qui nous sont signalés par la Société Française de Bienfaisance de New-York.
Tous nos renseignements sont fournis gratis.
29 fév—1m MaD

CLAIBORNE COTTAGE,
Dans les pinières, à Covington.
LOCALITÉ renommée pour ses eaux curatives, y compris celles de la célèbre source d'Abita. Les familles peuvent s'assurer des chambres et la pension au "CLAIBORNE COTTAGE" en s'adressant à la soussignée, sur les lieux.
Pension, par mois, $35; par jour, $1.50.
Mme E. JAUFFROID, directrice.
3 avril—1m—mar,jeu,sam

Alph. WALZ,
FABRICANT DU CÉLÈBRE
MALAKOFF BITTER,
24 et 26 rue Conti, Nouvelle-Orléans
Succursale à Paris.)
4avril—1m—Dim. Mer. Ven.

HENRI CLOSTERMANN,
ANCIEN résident de la Nlle-Orléans, informe les négociants et ses amis qu'il réside actuellement à
Paris, 31 rue des Jeuneurs,
et qu'il se charge d'achats de toutes marchandises, moyennant une commission raisonnable.
17 déc—au 25 avril—dim,jeu

TAPIS ET TOILES-CIREES,
ELKIN & CIE.,
100....RUE DU CANAL....100
TAPIS
Axminster, Moquette, Velours, Bruxelles [Body Brussels et Tapestry Brussels]
Avec Bordures assorties.
Tapis de Perse et de Turquie, Rugs.
NATTES
de COCO, de ROTIN et de CANTON.
L'attention spéciale est appelée sur nos Rideaux de dentelles Antique, Guipure et Appliqué.
STORES DE FENETRES
en Hollande, OPAQUES et TRANSPARENTS.
Articles à rideaux, Franges, Gimpe.
26oct—1an—dim,mar,jeu

Le Stock le plus vaste, au Sud, de voitures.
Fred. N. THAYER.
169 rue Gravier, vis-à-vis l'Hôtel St Charles, et 12 rue de l'Union.
(Entrepôts, rue Gravier, 217)
Dépôt du Gane & Brood Manufacturing Company.
Corbillards et Articles à l'usage des Entrepreneurs de Pompes Funèbres, Buggies, Voitures, Harnais. Voitures d'enfants, Vélocipèdes, Bicycles, etc.
16 mars—1 an Dim. Mar. Jeu.

Dr M. FOURQUETTE,
Médecin Chirurgien et Accoucheur de la Faculté de Médecine de Paris.
Résidence et office, 232 rue Royale, Entre St. Philippe et Ursulines.
Consultations de 8 heures à 10 heures du matin et de 2 heures et 4 heures l'après-midi.
10mars—3m—Dim,Mar,Jeu.

Nouvelle-Orléans, 10 avril 1883.
Je certifie, par le présent avis, que j'étais porteur du billet portant le No. 291, qui a gagné la magnifique paire de VASES évalués à $500, au tirage de la loterie qui s'est faite au magasin de M. Jno Geneba, dans la soirée du 5 courant, et que les vases m'ont été remis ce jour.
J. KING.
Domicilié au coin des rues Plauché et Chippewa.
11av—Mer Jeu Dim

VACCINATION.
Mme VERGEZ, Sage-Femme,
Prévient sa clientèle qu'elle vaccine tous les jeudis, à midi, à sa même résidence, 196 rue Dauphine.

# STONE HILL WINE CO.
Successeur de M. Poeschel, Sherer & Cie,
VIGNOBLES & CAVES,
HERMANN, MO.
Vins Rouges et Blancs.
CONCORD, TAYLOR, CLARET, GOATHE, &c., &c., &c.
RIESLING, VIRGINIA SEELING, IVES SEEDLING, CATAWBA, SEC.
Les vins susnommés sont garantis être du JUS de RAISIN PUR. Les premiers prix leur ont été décernés à l'Exposition du Centenaire ainsi qu'à celles de Paris, de Vienne et de divers Etats, trop nombreux à énumérer.
H. LOUBAT,
SEUL AGENT,
22 ET 24 RUE BIENVILLE,
SEUL AGENT, des Célèbres Bières
SCHLITZ DE MILWAUKEE
& BLUE RIBBON DE ST-LOUIS.
23 mars—

Compagnie d'Assurances du Croissant.
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT....$600,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéances fixées de gré à gré, émises contre des risques d'incendie.
W. B. LYMAN....Président.
CHAS. H. DOLSEN....Vice-Président.
CHAS. E. RICE....Secrétaire.
Directeurs
Samuel H. Kennedy, Paul E. Mortimer,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
W. B. Conger, S. Hernsheim,
George W. Sentell, Edward Nalle,
Alf. Moulton, J. J. Reiss,
Charles Newman, Louis Prados,
U. Marinoni, Harry L. Flash,
Lucien Deléry, A. H. Steward,
Charles H. Dolsen, Sigmund Katz,
Reuben G. Bush, N. D. Wallace,
John Calder, E. F. W. Bochman,
S. O. Coutza, Wm Garig,
W. A. Phelps, John D. Fisher,
M. Gillis, A. Rosenfeld,
Wm. B. Lyman. C. K. David.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas
15—allen vas

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans
Pour l'année expirant le 31 décembre 1882

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les incendies | $519,589 40 | |
| Primes maritimes | 126,501 62 | |
| Primes de rivières | 35,765 19 | $681,856 21 |
| Primes acquises en 1881 | | 87,983 10 |
| Total des primes | | $769,839 [illegible] |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises | $201,117 02 | |
| Primes remboursées | 54,592 99 | |
| Réassurances | 99,691 88 | 355,401 89 |
| Primes nettes acquises | | $414,437 42 |
| [illegible]er, loyer et sauvetage | | 45,036 18 |
| | | $459,473 60 |
| A déduire— | | |
| Pertes de feu | $188,796 62 | |
| Pertes maritimes | 43,933 10 | |
| Pertes de rivières | 19,127 64 | |
| Total des pertes | $251,859 36 | |
| Dépenses générales, commissions, réfactions, taxes, etc. | 174,525 25 | 426,384 61 |
| Profits nets | | $33,088 9[illegible] |
| Ajouter— | | |
| Montant au crédit de profits et pertes | $145,255 10 | |
| Moins dividende de juillet 1882 | 25,000 00 | 120,255 10 |
| Surplus | | $153,344 09 |
| A déduire— | | |
| Réclamations fixées, non fixées et non acceptées | | 46,410 26 |
| Surplus net, 31 décembre 1882 | | $106,933 83 |

Situation le 31 décembre 1882:
VALEURS AU PRIX DU MARCHÉ.

| | | |
|---|---|---|
| Argent dans les banques | $90,104 79 | |
| 200 bons des Etats-Unis, 4 pour cent | 239,000 00 | |
| 50 bons Levee Steam Cotton Press | 26,250 00 | |
| 2 bons du New Orleans Pacific Railway | 1,720 00 | |
| 10 bons de la Louisiana Ice Manufacturing Company | 10,000 00 | |
| 50 bons du New Orleans Water Works | 27,000 00 | |
| 40 bons du New Orleans City Railroad | 27,500 00 | |
| 1 bon au Bataillon Washington Artillerie | 500 0 | |
| 15 actions du New Orleans City Railroad | 1,290 00 | |
| 5 actions de la State National Bank | 595 00 | |
| 35 actions de l'Importers' Bonded Warehouse Co | 1,260 00 | |
| 120 actions de la Valette Dry Dock Company | 3,000 00 | |
| 1 action du New Louisiana Jockey Club | 750 0 | |
| Propriétés foncières en ville | 132,940 00 | |
| Billets, 1re hypothèque | 115,027 66 | |
| Prêts sur demande | 87,900 00 | |
| Billets garantis par nantissement | [illegible] 0 00 | |
| Billets à recevoir en règlement de primes | 13,476 63 | |
| Primes en cours de collection | 62,761 97 | |
| Dû par agents et en cours de transmission | 10,645 27 | |
| Compte en suspens | 716 26 | |
| Dû par compagnies d'assurances pour pertes réassurées et déterminées | 17,601 14 | $875,588 62 |
| PASSIF. | | |
| Fonds capital | $500,000 00 | |
| Réserve pour primes non acquises | 201,117 02 | |
| Réserve pour réclamations non déterminées | 46,410 26 | |
| Dividende non réclamé | 4,215 50 | |
| Dû à la Factors and Traders' Insurance Company | 11,400 29 | |
| Dû à d'autres compagnies pour réassurances | 5,511 72 | |
| Excédant net comme ci-dessus | 106,933 83 | $875,588 62 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 13 janvier 1883.
JAS. FAHEY Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est juste et correcte.
(Signé) CHARLES T. DUGAZON, J. ALDIGÉ, AD. SCHREIBER.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1883, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende [illegible] semi-annuel de cinq pour cent [illegible] sur les fonds capital aux actionnaires [illegible].
Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1883.
—DIRECTEURS—
JULES ALDIGÉ, E. GALLY,
THEO. [illegible], CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE, AD. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON, CHAS. E. SCHMIDT,
D. FATJO, JULES TUYÈS.
15 janv—

VINCENT
MICAS & CIE.,
29 RUE DU CAMP
Et 116 RUE DE LA COMMUNE,
Seuls Agents pour la vente des
EAUX-DE-VIE DE SAZERAC.
Seuls propriétaires de l'Amer-Aromatique américain de
PEYCHAUD.
Agents pour la vente des Champagnes
Duc de Montebello
—ET—
Imperial Cook;
Importateurs en général de
VINS FINS ET DE LIQUEURS.
Il est fait une spécialité de la vente de ces articles aux familles dont le patronage est respectueusement sollicité. Vins et liqueurs vendus à la bouteille, au gallon et au baril, et livrés à domicile dans les limites de la ville sans frais additionnels.

AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD
Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.
CET AMER,
provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.
CERTIFICAT.
Nous soussignés, Docteurs Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la santé, et au beaucoup [illegible] peut contribuer à la rétablir.
Nouvelle Orléans, 7 novembre 1870.
Dr F. B. Gaudet, 183 rue Douane. C. Deléry, D. M. P.
E. L. Talley, M. D. [illegible]
E. Harrison, Candeville, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D., 26 rue St-Charles.
Dr Faget, Alcée Chagant M D.
O. Huard, D. M. P. Thos Layton, D. M. P.
N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.
6 déc—6m—mar jeu dim

1845. 1845
Importateur du Galvanisme,
C. ROUYER,
Au coin des rues Chartres et Conti, N. O.

J'invite toutes les personnes qui veulent pour les jours de fêtes profiter d'un bon marché exceptionnel, à visiter mon grand assortiment de marchandises entièrement nouvelles que je viens de recevoir d'Europe et des premières manufactures du Nord, qui consiste en un choix des plus variés et des plus complets en dessins nouveaux, tels que:
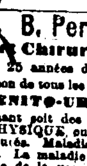
Bijoux de toute sorte, montres, pendules, lunettes et pince-nez de toutes espèces, convexes et concaves, orfèvrerie d'argent et plaquée, services de tables complets, couverts Alfénide, couteaux, etc., etc. Articles pour restaurants, hôtels et cafés, le tout garanti 1ère qualité. Articles d'Eglise en or, en argent et en plaqué.
Comme par le passé je m'occuperai de toutes réparations de montres, pendules, bijoux, orfèvrerie, etc., etc.
Ré-argenture de tous objets: Achat de diamants, vieil or et vieil argent.
Spécialité pour la location des services de table, pour dîners, soirées, mariages, etc.
Pose et change de verres de lunettes et pince-nez à prix excessivement réduits.
16o—6dé—DMarJ

DR J. B. Perez,
Médecin et Chirurgien,
D'une expérience de 25 années dans le traitement et le guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure, ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau.
No 6 rue South Rampart.
29 mars—1 an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverts de 11 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

| | |
|---|---|
| Blanc, Mme Vve | Laporte, Henry |
| Bertin, Philippe | Miecislaski, Paulin |
| Bouillon, Eugène | Moissant, Emma Catherine |
| Boudet, Numa | Maury |
| Castet, Mme Anne | Narbaux, Jean Marie |
| Chenu, Alfred | Nassoy, Emile |
| Clément, Charles | Oneille, Jean |
| Gant, Mr | Ply, Mr |
| Chaigneau, Jacques | Peraino, De née Mélanie Talpin |
| Colin, J B | Renaud, Catherine |
| Cornish, Louis Michel | Retgé, Dominique et Jean |
| Cavalier, Mme Sanny, née Laporte | Roulet, Jn Bte |
| Cahen, Mlle Mathilde | Sénécal, Mme |
| Despax, Jn Mie | Toulandou, Jean |
| Delas, Mme Vve | Tabaron Eugène |
| Dellery, Claudius | Thoyranis, De Vve |
| Davillier, E L | Trebucq, les époux |
| Fischer, Laurent | Upery, Bernard St. |
| Fraissinet, Ferdinand | Vallière, Joseph |
| Gueniveau, Jn Pierre | Venot, les époux |
| Levy, Pierre | Visonne, Jean |
| Le Maréchal, Charles | |
| Landhennagne, Frédéric | |

Le Consul Général de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
La Nlle-Orléans, le 1er avril 1883.

Compagnies d'Assurances
LIVERPOOL
and LONDON
and GLOBE
Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.
DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLÉANS:
J. P. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT, PETER ANDERSON.
Cette Compagnie a été fondée en 1836; a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurance contre l'incendie du monde.
L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:
Actif....$4,407,800 24
Passif....2,670,383 46
Surplus....$1,737,416 78
Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, [illegible] sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies [illegible].
HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident,
JULES P. ROUX, assistant secrétaire résident,
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1882.
11nov—1an—v.d

# Prenez Avis!
Qu'au tirage extraordinaire semi-annuel de juin prochain, le gros lot sera de
$150,000!
L.S.L.
CETTE LOTERIE est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
Tous les lots payés en plein!
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $5,
CLASSE E.
DE LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
—SE FERA—
A
LA NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi, 8 Mai 1883!
Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du
Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.
GROS LOT
$75,000
1967 LOTS!
—LE TOUT S'ELEVANT A—
$265,500!
Le tirage commencera ponctuellement à 11 heures du matin
Au bureau de la compagnie.
Voyez le Plan.
100,000 billets à $5 chacun.
LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | 25,000 |
| 1 Lot de | 10,000, | 10,000 |
| 2 Lots de | 6,000, | 12,000 |
| 5 Lots de | 2,000, | 10,000 |
| 10 Lots de | 1,000, | 10,000 |
| 20 Lots de | 500, | 10,000 |
| 100 Lots de | 200, | 20,000 |
| 300 Lots de | 100, | 30,000 |
| 500 Lots de | 50, | 25,000 |
| 1,000 Lots de | 25, | 25,000 |

PRIX D'APPROXIMATION
9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit.... 6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit.... 4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.... 2,250
1,967 Lots se montant à....$265,500
CERTIFICAT
Nous certifions que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, et en personne dirigé et contrôlé les Tirages eux-mêmes, et que ceux-ci sont conduits avec honnêteté, loyauté et de bonne foi envers toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir de ce certificat, avec les fac-similés de nos signatures y apposées, dans ses avis.
G. T. Beauregard
J. A. Early
Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.
A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane, S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.
Enregistrez vos lettres chargées ou expédiées par l'Express.
Remarquez que
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.
Les Applications de conditions pour clubs devront être faites au bureau de la Compagnie, seulement, à la Nlle-Orléans.
S'adresser à M. A. DAUPHIN

## ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

George J. Boneval, exécuteur testamentaire, etc., vs Sarah A. Gamblin.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7283 — En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, dans la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 15 mai 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, Franklin et Tremé. Un desdits lots forme le coin des rues Conti et Tremé, et mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de face à la rue Tremé de cent sept pieds dix pouces cinq lignes, au pied américain, conformément au plan dressé par J. Communy, le 11 décembre 1842, et déposé en l'étude de C. Cuvellier, notaire, et l'autre lot de terre, qui est désigné par le lot numéro un sur un plan dressé par L. Surgi, le 19 novembre 1849, déposé annexé en l'étude de C. Cuvellier, et mesure vingt-un pieds cinq pouces et trois lignes de face à la rue Conti sur une profondeur de quatre-vingt pieds, entre lignes parallèles, et vingt-un pieds cinq pouces trois lignes de largeur dans le fond, ouvrant sur une allée de cinq pieds de largeur, en commun audit lot numéro un et six autres, d'après ledit plan.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 av—13,20,27,4,11,15 mai

John F. Popp & Co vs Thomas J. Finnegan, alias Gilroy.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5506—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 15 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans le Cinquième District de cette ville, anciennement bourg de Duvergé, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné par le numéro seize de l'ilet numéro vingt-deux, borné par les rues Bouny, Alix, Powder et Peters, conformément à un plan dressé par A. D'Hémécourt, le 16 mars 1842, et déposé en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro vingt-deux du livre des plans numéro quatre (bis). Le dit lot mesure, au pied français, trente pieds de face à la rue Bouny, sur une profondeur et face de cent-vingt pieds sur la rue Alix entre lignes parallèles et formant le coin des rues Bouny et Alix.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
12 avril—12, 19, 26, —3, 10, 15 mai.

Mme Kate M. Shannon vs John Wicks
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9143,—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Quatre terrains avec toutes les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville (anciennement la paroisse Jefferson) en cet Etat et dans cette partie maintenant ou anciennement nommée "Faubourg Bouligny", dans le carré d'ilet borné par les rues Perrier, Plaquemines, Bordeaux et Lyon, et désignés par les numéros dix-sept, dix-huit, dix-neuf et vingt du carré d'ilet numéro quarante-quatre sur un plan daté du 14 mars, 1846 et déposé pour que l'on s'y réfère, en l'étude de L. K. Kenny, ancien notaire, en ladite paroisse Jefferson. Ces mêmes terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent, chacun, trente pieds de face rue Plaquemines, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Ces terrains sont ceux qui furent acquis par le défendeur, de Mme Eliza Desbarreaux par acte passé pardevant Andrew Hero, Jne, notaire, le 22 novembre 1881.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 avril—10.17.24 mai 1.8,12

Samuel Flower, Administrateur, etc versus Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 28 d'avril 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 26 qui est borné par les rues Canal, Roman, Prieur et Gasquet et formant l'encoignure des rues Roman et Canal, et mesurant (au pied américain) comme suit, à savoir:
Vingt quatre pieds neuf pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur et façade à la rue Roman de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes; [illegible] vingt-sept pieds.
La dite portion ou morceau de terre comprend le tout de lot No 6 du dit ilet, sauf une lisière de terre adjacente au lot No 7, mesurant deux pieds trois pouces de face à la rue de Canal, [illegible] deux pieds.
Acquis par la défenderesse par achat de la [illegible] Association of America, par acte passé pardevant Algernon S. Back, notaire en cette ville, en date du 2 octobre 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 mars—29 [illegible] avril

P. A. Suner vs. Charles B. Deal.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7,814—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 avril 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:
Un certain lot de terre situé dans le Faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prieur, Dumaine, Johnson et Ste. Anne, désigné par le numéro Treize, sur un plan fait par E. Surgi, le 29 octobre 1847 et déposé en l'étude de Amédé Ducatel, notaire en cette ville, numéro vingt sept du livre de Plan Numéro Trois, le dit lot de terre forme le coin des rues Johnson et Dumaine, et mesure au pied américain, vingt-huit pieds six pouces de face à la rue Dumaine, vingt huit pieds dix pouces sur la ligne qui le sépare du lot numéro neuf et cent dix pieds de profondeur et de façade à la rue Johnson. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve.
Etant la même propriété que le défendeur dans cette affaire a acquise par achat de la Veuve [illegible], conformément à un acte passé pardevant A. Drouet, notaire en cette ville, le 2 février 1871.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21mars—21, 28,—4, 11,18,21 avril.

MONITION.
ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 428—A. J. Ferstall contre l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Attendu que Bradish Johnson a acheté à une vente publique, faite par Nicholas J. Hoey, encanteur pour la paroisse d'Orléans, le 23me jour de décembre 1882, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, l'un des juges de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, adressé à Nicholas J. Hoey, encanteur pour la paroisse d'Orléans, en date du 16 novembre 1882, dans l'affaire de O. J. Ferstall contre l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane No 428 du Docket de ladite Cour, la propriété ci-après décrite, a été adressée à cette Cour pour une monition en annonce, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'Acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, et contenue dans les Statuts Révisés de la Louisiane.
Avis est par le présent donné, à toutes les personnes intéressées, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, qui auraient quelque droit, titre ou réclamation à faire valoir contre la propriété ci-après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a eu lieu, ou d'une irrégularité ou illégalité quelconque dans l'estimation ou dans les annonces relativement à l'époque ou au mode de vente, ou de tout autre vice quelconque d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la date de la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
A ladite vente de la propriété ci-après décrite, Bradish Johnson en est devenu l'acquéreur moyennant seize mille quatre cents dollars ($16,400) montant ainsi divisé: quatorze mille cent dollars pour le morceau de terre décrit en premier lieu, et deux mille trois cents dollars pour le morceau de terre décrit en second lieu. Sur le montant ci-dessus, cinq mille quatre cent soixante-six dollars et deux tiers ont été payés comptant, en monnaie courante, à la signature de la vente, en présence de Andrew Hero Jr. notaire, et des témoins, par ledit acquéreur aux représentants de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane; pour le reste du prix ledit acquéreur a fait et fourni trois billets à ordre à lui-même et par lui endossés, datés Nouvel-Orléans, Lne, le vingt-troisième jour de décembre 1882, tous trois portant intérêt au taux de 8 0/0 par an, à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, et payables: l'un pour la somme de cinq mille quatre cent soixante-six dollars et deux tiers, un an après sa date; un autre pour la somme de quinze cents dollars, et le troisième pour la somme de trois mille neuf cent soixante-six dollars et deux tiers, ces deux derniers payables deux ans après leur date.
Description de la propriété telle qu'elle apparaît de l'acte de vente enregistré au bureau des Aliénations, le dixième jour de février 1883 et conservé aux archives du greffe de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le vingt-troisième jour de mars 1883.
Une certaine habitation, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, sucrerie, moulin, machines, accessoires, chaudières, appareils, mules, chevaux, bestiaux, wagons, charrues, instruments aratoires et tous articles mobiliers y appartenant et employés pour l'exploitation de ladite habitation ainsi que tous droits, servitudes et privilèges qui y sont attachés. Ladite habitation est située dans la paroisse St Charles, Etat de la Louisiane, rive droite du fleuve Mississippi, à une distance d'environ vingt-sept milles au-dessus de la ville de la Nouvelle-Orléans, et se compose des terrains suivants, savoir: Une certaine portion de terre, mesurant quinze arpents de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur à la ligne supérieure de soixante-deux arpents, et, à la ligne inférieure, de soixante-dix-huit arpents bornée à la ligne supérieure par la propriété appartenant autrefois à N. C. Deléry, connue comme Hahnville, et à la ligne inférieure, par la propriété appartenant à H. Zeringue, et maintenant appartenant à la paroisse St Charles. Une autre portion de terre mesurant deux arpents deux tiers de face au fleuve Mississippi sur la profondeur ordinaire de quarante arpents, bornée d'un côté par la propriété ayant autrefois appartenu ou appartenant maintenant à André Dervys, et de l'autre côté, par la propriété ayant appartenu autrefois à N. C. Deléry, et maintenant connue comme Hahnville.
Bureau du greffier, Nouvelle Orléans, 27 mars 1883.
(Signé) F. A. MONROE, Juge
(Signé) E. A. LUMINAIS, Député-greffier.
Pour copie conforme:
GEO. P. CAZELAR, Député-greffier,
7 av—7,11,14,[illegible]

## ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF

Geo. Q. Whitney, agent, vs Charles G. Johnsen—No 8222.
Geo. Q. Whitney, agent, vs Charles G. Johnsen—No 8223.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu de deux writs de saisie et de vente à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les susdites affaires, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles dans le Premier District de cette ville, MARDI 15 mai 1883, à midi, des propriétés ainsi que des immeubles par destination, qui s'y trouvent, ci-après décrites, à savoir:
1° Huit certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Julia, Constance, et St-Joseph, désignés et décrits comme suit:
Un terrain faisant face rue Tchoupitoulas et mesurant vingt trois pieds de façade sur ladite rue Tchoupitoulas, et cent soixante-douze pieds dix pouces de profondeur, au pied français, tous plus ou moins, d'après un plan fait par Pilié et DePouilly, architectes, en date du 24 janvier 1806 et déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de A. Mazureau, ancien notaire de cette ville.
Trois terrains désignés par les numéros deux, trois et quatre sur ledit plan de Pilié et DePouilly, architectes, en date du 24 janvier 1806, et contigus les uns aux autres et mesurant, chacun, vingt-quatre pieds un pouce de face à la rue St Joseph, vingt pieds deux pouces quatre lignes de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent quinze pieds un pouce et deux lignes du côté du terrain numéro deux, le plus proche de la rue Tchoupitoulas; cent quatorze pieds quatre pouces deux lignes de profondeur sur la ligne qui divise les terrains deux et trois; cent treize pieds 9 pouces et une ligne de profondeur sur la ligne divisant les terrains trois et quatre; et cent treize pieds 4 pouces de profondeur du côté du terrain numéro quatre, le plus proche de la rue Constance (anciennement Feucher). Lesdits trois terrains sont les mêmes anciennement désignés par les numéros sept huit et neuf sur un plan fait par Joseph Pilié, ancien voyer, et déposé dans le bureau de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.
Deux terrains désignés par les numéros dix et onze sur ledit plan de Joseph Pilié, ancien voyer, plan déposé dans le bureau dudit notaire, G. R. Stringer, desquels le terrain numéro dix mesure vingt-quatre pieds huit pouces de façade rue St-Joseph, vingt pieds deux pouces quatre lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds quatre pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du terrain numéro neuf, et cent treize pieds un pouce de profondeur sur la ligne opposée; et le terrain numéro onze mesure vingt quatre pieds huit pouces de façade rue St Joseph, cent treize pieds un pouce de profondeur sur la ligne du côté du terrain numéro dix; de là il s'étend deux pieds vers la rue Constance, puis à une autre profondeur du côté de la rue Julia de quatre pieds deux pouces sur la ligne intérieure, qui a une profondeur de cent dix-sept pieds un pouce sur la ligne opposée.
Deux terrains désignés par les numéros quatre et cinq sur un plan de H. Moelhausen ancien voyer, en date du 24 mai 1845 et déposé en l'étude de L. Herman, ancien notaire de cette ville. Les terrains numéros quatre et cinq mesurent, chacun, trente-trois pieds de façade rue Constance, trente-trois pieds, huit pouces de largeur à l'arrière, sur cent trente quatre pieds, six pouces de profondeur sur la ligne du terrain numéro quatre le plus proche de la rue St. Joseph; cent vingt-huit pieds un pouce sur la ligne divisant les dits terrains numéros quatre et cinq; et cent vingt-un pieds, huit pouces sur la ligne du terrain numéro cinq, le plus proche de la rue Julia. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, ainsi que toutes les machines, moulins, engins et instruments, toutes les installations sur la propriété.
2° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, passages et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, terrain situé dans le même district et carré d'ilet, et désigné comme le terrain numéro trois sur le dit plan de H. Moelhausen, voyer, en date du 24 mai 1845, et mesurant—au pied américain—vingt neuf pieds en façade rue St Joseph sur cent dix-sept pieds [illegible] de profondeur, entre lignes parallèles.
3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans le même district et ilet, et mesurant soixante-six pieds six pouces de face à la rue Tchoupitoulas entre Julia et St Joseph, sur une profondeur de cent soixante-deux pieds six pouces, le tout au pied français; borné sur un côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant aux héritiers de [illegible] et sur l'autre côté par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à [illegible].
Etant les mêmes propriétés acquises par le défendeur, comme suit, à savoir: La propriété premièrement décrite de Henry S. Back, [illegible] par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 10 janvier 1878; la propriété deuxièmement décrite de Christian [illegible] par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 28 mars 1876, et la propriété troisièmement décrite de la succession de C. [illegible] par acte passé pardevant E. Bouny notaire en cette ville, le 7 juillet 1877.
Ces trois propriétés ont été saisies, dans l'affaire No 8222 et seulement la propriété premièrement décrite a été saisie dans l'affaire No 8223.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 avril—12,19,26—3,10,15 mai

A. Denis vs. C. G. Johnson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7791.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier district de cette ville, MARDI, le 15 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le faubourg St-Mary Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas Foucher Julia et St-Joseph et mesurant [illegible].
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
12 avril—12,19 26 3 10 15 mai

Chris. Everett vs. Henry Meyers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 7301.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clouet, Moralès, Bons Enfants et Félicité, ledit lot de terre est désigné par le numéro cinq dans l'ilet [illegible] sur un plan dressé par J. L. Pilié, voyer, [illegible].
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11avr—11 18 25—mai 2 9 12

Flash Preston & Co vs Thomas J. White.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No. 8163—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, étant une portion du lot numéro deux, de l'ilet numéro vingt-sept, borné par les rues St Jean Baptiste, Union, Girod et Bagatelle sur un plan de J. A. D'Hémécourt, en date du 17 janvier 1848 et déposé comme plan numéro trois, en l'étude de A. E. Bienvenu, anciennement notaire en cette ville, et mesurant au pied américain, trente-deux pieds de façade à la rue Union sur une profondeur de soixante-seize pieds, entre lignes parallèles.
Etant la même propriété acquise par le défendeur du plaignant conformément à l'acte passé pardevant G. W. Christy, notaire en cette ville, le 9 décembre 1880.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
11 avril—11,18,25—mai 2,9,12

James Nash vs. la Société de l'Eglise Catholique Romaine du Diocèse de la Nouvelle-Orléans.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7804.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Berlin, Constance, anciennement Live Oak, et Milan, et désignés comme lots numéros un, deux et trois, sur un plan lithographié déposé pour référence en l'étude de A. Mazureau, anciennement notaire en cette ville. Le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Berlin et Constance, anciennement Live Oak, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Berlin sur une profondeur de cent vingt pieds à la rue Constance, anciennement Live Oak, entre lignes parallèles, et les lots numéros deux et trois mesurent chacun vingt-neuf pieds de face à la rue Berlin sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. Lesquels dits lots ont été acquis par le défendeur dans cette affaire, conformément à un acte passé pardevant Octave DeArmas, notaire en cette ville, le 12 mars 1874.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
11 avril—11,18,25—2,9,12 mai

Henry Meyer vs Dame veuve Virginie Collie, Vve de J. R. Collie.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans,—No 7,932.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le premier district de cette ville, SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges et appartenances, situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Charles (ci-devant Nayades), Prytanée, Ste-Marie et Félicité, désigné par le numéro quatre sur un plan particulier de ce terrain et d'autres dressé par G. T. Denbar, voyer, le 1er novembre 1849, et déposé au bureau de D. L. McCoy, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure, au pied américain, trente pieds de façade sur le dit chemin Félicité, la même dimension à l'arrière plan, sur cent neuf pieds de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Prytanée, et cent huit pieds quatre pouces et sept lignes sur la ligne du côté du terrain numéro cinq sur le même plan. Etant la même propriété que le défendeur a acquise, par achat, de E. W. Ivins, par acte passé pardevant A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, le 15 janvier 1869.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 mars—13 20 27—avril 3 10 14

## ANNONCES JUDICIAIRES.
VENTES PAR LE SHERIF.

Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans vs. Charles A. Nice et Marie C. Nice.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 7,561—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 avril 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, ainsi que tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant, terrain situé dans le Troisième District de cette ville, compris entre les rues Miro, Tonti, Colombus et Laharpe, mesurant, au pied américain, trois cent seize pieds de face sur chacune des rues Miro et Tonti, sur deux cent quatre vingt dix-sept pieds six pouces et quatre lignes de face sur chacune des rues Colombus et Laharpe, comme il est indiqué sur un plan et un certificat signés par J. A. D'Hémécourt, député voyer annexés à un acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire en cette ville, le 30 juillet 1860.
Etant la même propriété que feu Pierre M. Nice a acquise par achat de Martin Halbritter, par un acte passé pardevant Abel Dreyfous, notaire en cette ville, le 30 juillet 1860, dûment enregistré dans le bureau des transferts de cette paroisse, livre 83, folio 270.
Mais le dit défunt, Nice, avait vendu la moitié de la susdite propriété à V. Shelton, de qui, néanmoins, conformément à un acte passé pardevant le dit notaire Dreyfous, le 22 février 1865, dûment enregistré dans le Bureau des Transferts, dans le Livre 88, Folio 418, il avait racheté la dite propriété, devenant ainsi propriétaire de toute la propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 mars—13,20,27—3,10,14 avril

Léon Joubert vs Veuve Henry Spillmann, individuellement et comme tutrice naturelle.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7621—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir:
Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies et avantages qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Philippa (maintenant Dryades) Baronne, Poydras et Perdido et mesurant, au pied américain, quarante pieds de face à la rue Philippa maintenant Dryades sur une profondeur de cent trente pieds.
Etant la même propriété que le dit feu Henry Spillmann a achetée de la succession de Mme F. Félicité Neda, veuve de feu Hyppolite Chrétien, décédé.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet à recevoir pour la somme de huit cent quatre vingt-trois, trente-trois et un tiers de cent de piastres $883 33 1/3 en date du 4 juin 1881, tiré par Henry Spillmann à l'ordre et endossé par Eugène F. Olivier et Jules Lemore exécuteurs de Veuve H. Chrétien, payable deux ans après date et portant huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, garanti par privilège et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété, conformément à l'acte de vente passé pardevant Jules Mossy, notaire, le 30 juin 1881, renfermant les clauses relatives au paiement de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement du billet, et l'assurance de la propriété en faveur du porteur du dit billet. La balance du prix au comptant.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 mars—13 20 27 avril 3.10 14

New Orleans Homestead Association vs. Mme J. M. Behan.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7519.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde de l'hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 avril 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Conti, Bienville, St Louis et Tonti, [illegible].
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 mars 13 20 27—3 10 14

J. M. Begué vs. Jean Dubarry.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7831—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 avril 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
La moitié indivise de trois lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, [illegible] dans l'ilet borné par les rues North Market, Levée, Tchoupitoulas et St-Joseph, conformément à un plan dressé par H. Moelhausen, voyer, en date du 12 juillet 1841, et déposé en l'étude de Mtre Mazureau notaire en cette ville. Les dits lots de terre touchent et mesurent chacun vingt-un pieds de face à la rue North Market, sur une profondeur de cinquante huit pieds un pouce, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 20 27 mars—3 10 14 avril

Alfred Marchand vs. J. O. Noyes et al.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 817.—En vertu d'un writ de fieri facias contre le Mississippi & Mexican Gulf Ship Canal Company à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 avril 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Le bateau dragueur "J O Noyes," tel qu'il est mouillé dans le "Upper Line Canal," près du Chemin de la Métairie et des lots du Oak land Park.
Aussi le bateau-dragueur "No 1," tel qu'il est mouillé dans le Lac Pontchartrain, à l'est du Nouveau Canal.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 avril—3, 7, 11, 14.

Succession de Philip Hinkel.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6724—En vertu d'un ordre de vente daté du 17 mars 1883, basé sur un jugement rendu le 9 mars 1883 et signé le 17 mars 1883 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 21 avril 1883, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Septième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Madison, [illegible], Burthe et Dublin ou Millaudon, et désignés par les Nos dix-neuf et vingt sur un certain plan dressé par L. Surgi, le 20 janvier 1842, et déposé en l'étude de L. T. Caire, anciennement notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de cent-dix-sept pieds six pouces entre lignes parallèles.
Etant la même propriété acquise par le feu Philip Hinkel, durant son mariage avec ladite Elizabeth Hinkel, de John Burkert, par un acte passé pardevant Justin Hotard notaire dans et pour la paroisse de Jefferson le 27 septembre 1864.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
20 mars—27,—avril 3,10,17,21.

Edwin K. Bryant vs Mme Sarah Charles, tutrice et autres.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8063.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 12 mai 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Ce morceau de terre situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magasin, Poydras, Foucher et Lafayette, et désigné par le numéro Quatre, sur un plan particulier fait par C. A. Hedin, le 26 février 1853 et déposé comme le plan numéro deux cent trente cinq (235) dans le bureau de Théodore Guyol, notaire en cette ville pour qu'on s'y réfère. Le dit terrain mesure vingt-un pieds et quatre lignes de façade rue Magazine, sur environ soixante-six pieds, deux pouces de profondeur, et vingt-un pieds et quatre lignes de largeur sur la limite inférieure—le tout mesure américaine.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques, No 80 rue Magazine et tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent.
Saisi dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10avril—10, 17, 24—1, 8, 12mai.

VENTES PAR LE CONSTABLE.
A. Billet vs James Thorn.
DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 2847—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite affaire, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier, Premier district de cette ville, LUNDI, 30 avril 1883, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux terrains situés, à Carrollton, dans cette paroisse, et désignés par les Nos 9 et 10, carré d'ilet 112, lequel carré est borné par les rues Wall, Esther, Clinton et Millaudon. Lesdits terrains mesurent chacun, mesure américaine, 30 pieds de façade rue Esther, sur 149 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, d'après un plan dressé par Wm Feahey, voyer, daté du 4 avril 1853, et déposé en l'étude de A. Chiapella, notaire à la Nouvelle Orléans.
Saisi dans l'affaire dont le titre et le numéro sont mentionnés plus haut.
Conditions—Comptant sur les lieux.
N. V. VINET,
Constable, 2me Cour de Cité.
30 mars—30, Avril 6,13,20,26,30.

## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.
Magnifique Résidence de famille, No 195 rue Dumaine, entre St Claude et Tremé, avec allée faisant face à la rue Tremé.
PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur, Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI 21 avril 1883, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St-Charles,—
Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, St Claude, Tremé et St Philippe, mesurant 18 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 86 pieds 6 pouces et 5 lignes ensemble avec une allée faisant face à la rue Tremé sur 28 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur. Les améliorations comprennent une belle résidence pour famille en bois et à deux étages. No 195 rue Dumaine et louée à raison de $22 50 par mois.
Termes et conditions—1/2 comptant le reste à 6 mois de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devront payer les taxes de 1883 en sus du prix d'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant A. Derbecourt, notaire aux frais des acquéreurs.
13 avril—13,14,20,21

PAR H. STERN & CO.
275 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
115 caisses souliers fins de Newark et
PAR H. STERN & CO.—Encanteurs, il sera vendu VENDREDI 13 avril 1883, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres, entre Douane et Bienville 275 caisses bottes, souliers et brodequins,
115 caisses souliers fins de Philadelphie.
Comprenant un bel assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions à la vente. 13avril

PAR GIRARDEY & MACON.
QUATRE TERRAINS
Près de la rue du Canal, dans les rues Liberty et Franklin,
ENTRE CANAL ET GASQUET.
PAR GIRARDEY & MACON—C. E. Girardey Encanteur—Bureaux No 16 rue Carondelet—SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu aux enchères publiques—
QUATRE GRANDS TERRAINS CONTIGUS convenables pour bâtir, s'étendant de la rue Franklin à la rue Liberty, entre Canal et Gasquet, mesurant 62 pieds de face sur chacune des rues Franklin et Liberty sur une profondeur de rue à rue de 150 pieds.
Leur proximité de la rue du Canal et du centre des affaires en fait des emplacements de choix et de grande valeur pour l'établissement de bâtisses, entrepôts, écuries, etc.
Conditions—Un tiers ou plus, au gré des acquéreurs, comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur, portant les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat et responsabilité assumée par les acquéreurs de payer les taxes dues et exigibles en 1883 en sus du prix de la vente; il sera exigé un paiement de 10 pour cent au comptant sur le prix d'adjudication, au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Octave DeArmas, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 avril—13.14

PAR HOEY & O'CONNOR,
ANNONCE JUDICIAIRE.
Magasin situé dans un quartier central et payant un bon loyer.
Excellents emplacements d'affaire rue du Canal, rue Royale, Passage de la Bourse et rue de la Douane.
Ainsi qu'un morceau de terre connu sous le nom de "THE GENTILLY TRACT."
Le tout à des conditions avantageuses.
Succession de Mme Eliza Vance.
No. 6,481—Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans.
PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureaux No 17 rue Carondelet—SAMEDI 14 avril 1883 à midi à la Bourse d'encan St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Seconde Cour de District pour la paroisse d'Orléans rendu dans l'affaire ci-dessus le 12 mars 1883, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-dessous décrites, à savoir
Propriété rue du Canal.
La propriété en briques et granit, à quatre étages No 151 rue du Canal dans le Second District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Dauphine et Bourgogne. Le terrain mesure 30 pieds 3 1/4 pouces de façade sur la rue du Canal sur 140 pieds 6 pouces de profondeur [illegible] à raison de $225 par mois.
Propriété rue Royale.
Trois magasins en briques à deux étages Nos 19 21 et 23 rue Royale dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Bourbon, Canal et Douane les lots sont désignés par les Nos 3, 4 et 5, et mesurant comme suit:
Le lot No 3 touche au "Gem Saloon" et mesure 25 pieds 5 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 59 pieds 5 pouces [illegible] jusqu'au 30 septembre 1883 à raison de $55 par mois.
Le lot No 4 touche au lot No 3 et mesure 24 pieds 3 pouces de face à la rue Royale sur une profondeur de 59 pieds [illegible] jusqu'au 30 septembre 1883 à raison de $65 par mois.
Le lot No 5 [illegible] jusqu'au 30 septembre 1883 à raison de $65 par mois.
Coin de la rue Douane et Passage de la Bourse.
Bâtisses en briques à trois étages No 51 rue Douane et Nos 24 et 26 Passage de la Bourse, dans le deuxième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Douane, Canal, Chartres et le Passage de la Bourse. Le lot est désigné comme lot No 10 et mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Douane 51 pieds 6 pouces de face au Passage de la Bourse 62 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du côté vers la rue de Chartres, puis la ligne du fond à un angle droit 11 pieds 2 pouces vers la rue de la Bourse, puis à un angle droit de 11 pieds 3 pouces vers la rue Douane, puis à un angle droit de 21 pieds 4 pouces à la ligne faisant face au Passage de la Bourse, le tout au pied américain. Les bâtisses sont divisées en trois magasins au rez-de-chaussée et bureaux aux étages supérieur occupés par Simon Baer tailleur, Granzin, bottier, et autres, avec bail jusqu'au 30 septembre 1883, à raison de $65 par mois.
Propriété Passage de la Bourse.
Une bâtisse en briques à trois étages No 16 Passage de la Bourse, entre Canal et Douane, dans le même ilet que la propriété ci-dessus décrite, le lot est désigné par le No 7 et mesure 29 pieds 2 pouces de face sur le Passage de la Bourse 32 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Douane, 31 pieds 3 pouces sur la ligne du côté de la rue du Canal sur 30 pieds 5 pouces dans le fond, sur une ligne irrégulière, la bâtisse est occupée par le salon de F. Wagner et est louée jusqu'au 30 septembre 1883, à raison de $50 par mois.
Le Chemin Gentilly.
Un morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville connu sous le nom de "Gentilly Tract" et comprenant de certaines terres et des parties de terrains, désignés sur un plan de D'Hémécourt, le 22 juin 1844, déposé en l'étude Labarre, notaire décédé dans cette ville, par les Nos 154, 184 à 189 inclusivement, 232 à 239 inclusivement, 244 à 247 inclusivement, et un petit triangle avenue Marigny, le même morceau étant une subdivision d'une partie de terre achetée par Eliza Vance et autres de James Hopkins, conformément à un acte pardevant F. Grima, notaire, le 11 mai 1841.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, ou le tout comptant, au gré des acquéreurs, la portion à crédit, à un et deux ans du jour de la vente, pour des billets souscrits par les acquéreurs subdivisés en de tels coupons que pourra désigner l'exécuteur testamentaire; les dits billets ou coupons porteront intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue; la clause pénale de 5 0/0 honoraires d'avocat y comprise en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ou coupons.
Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées aux détenteurs des billets, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de l'adjudication toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété en 1883, et un dépôt de 10 0/0 au comptant devra être fait.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Samuel Flower, No. 60 rue Carondelet.
12 mars—13 18 24 31—1 7.12.13.14 avril

REUNION DE CREANCIERS.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,—No 8,170.
J. A. d'Hémécourt versus ses créanciers
Aux créanciers de J. A. d'Hémécourt et à toutes autres personnes intéressées.
Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Chas. T. Soniat, Esq., un notaire, le 28me jour d'avril 1883, à 11 heures du matin.
Par ordre des honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de ladite Cour.
Nlle-Orléans, ce 26e jour de mars 1883.
GEO. P. CAZELAR,
Député-Greffier.
27 mars—27.13.23 av

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—No 8318.
Romain & Otis vs. leurs créanciers.
La cession de la propriété des pétitionnaires est acceptée au profit de leurs créanciers et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu devant Jules F. Munier, notaire le VENDREDI 20me jour du mois d'avril 1883 à 10 heures du matin, dans le but de prendre en considération les affaires des dits pétitionnaires et, dans l'intervalle, que toutes les procédures judiciaires soient suspendues contre leurs personnes et leurs propriétés.
Nouvelle-Orléans, 6 avril 1883.
A. L. TISSOT, Juge.
Copie exacte:
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
8avril—8 13 18

## VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER
Terrains de choix propres à bâtir.
Rue Esplanade, près de la rue Broad.
PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 21 avril 1883, à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—
Un morceau de terre de forme triangulaire, dans le carré d'ilet borné par les rues Esplanade, Septième, Washington et Broad, mesurant 351 pieds 9 pouces 6 lignes rue Esplanade, 365 pieds 10 pouces 1 ligne de façade rue Washington, 120 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare d'une autre propriété faisant face à la rue Broad, et 4 pieds de façade rue Septième.
Ce morceau de terre est dans le voisinage immédiat des propriétés des Messieurs Pilsbury, Meilleur, Bignon, Forestier, Brugier et autres, cette terre est la plus haute du coteau, et n'a pas de supérieure pour bâtir. Elle sera vendue en terrains à la convenance des acquéreurs.
Pour la subdivision, voir le plan à la Bourse.
Conditions—Une moitié ou davantage comptant; le reste à crédit à un et deux ans pour des billets portant hypothèque spéciale et privilège et lien de vendeur, portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement; clause de 5 0/0 honoraires d'avocat, en cas de procédure judiciaire pour le recouvrement des dits billets en partie ou en totalité, et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1883 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 0/0 du montant de l'adjudication au moment de la vente.
Acte de vente pardevant ......., notaire, aux frais des acquéreurs.
7 av—7 au 14

Attention tous!
Les deux grandes bâtisses à deux étages, en briques, avec les vastes morceaux de terre, dans le Deuxième District, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital, connu comme L'INSTITUT ST. LOUIS, fondé par Mme DERON, maintenant sous la direction des dames DURRIVE et BONNABEL.
PAR SPEAR & ESCOFFIER. Placide J. Spear, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 14 avril 1883, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'encan St Charles, rue St Charles entre Gravier et Commune—
1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A dans l'ilet borné par les rues DAUPHINE, URSULINES, HOPITAL et BOURGOGNE, mesurant 64 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue DAUPHINE sur 164 pieds 5 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue des Ursulines [illegible] puis 20 pieds sur une seconde ligne de profondeur, puis 12 pieds sur la ligne du fond parallèle à la rue Dauphine puis 40 pieds 3 pouces sur une ligne parallèle à la rue Hôpital et s'étendant vers la rue Dauphine puis 35 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond parallèle à la rue Dauphine puis 29 pieds 5 pouces sur une ligne parallèle à la rue de l'Hôpital puis 6 pieds 4 pouces sur une ligne parallèle à la rue Dauphine et courant vers la rue des Ursulines puis 119 pieds 9 pouces 5 lignes à la rue Dauphine.
Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages [illegible] ayant 3 grandes chambres au rez de chaussée et 4 chambres au premier étage une autre grande bâtisse en briques à deux étages à l'arrière de la bâtisse ci-dessus décrite avec une grande salle au rez de chaussée et salle à manger, et grands dortoirs au premier étage, cuisines en briques à l'arrière hydrant, citerne lieux d'aisances arbres, fleurs, etc. Cette propriété est connue sous le nom de L'INSTITUT ST LOUIS maintenant dirigé par Mesdames Durrive et Bonnabel.
2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville désigné par la lettre B dans l'ilet borné par les rues DAUPHINE, BOURGOGNE, HOPITAL et URSULINES mesurant 31 pieds sur la rue DAUPHINE sur 119 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare du lot désigné par la lettre A puis 25 pieds 11 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, puis 81 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne de la rue de l'Hôpital, [illegible] 1 pouce et 5 lignes à la rue Dauphine.
Les améliorations comprennent une maison [illegible].
L'attention de tous est particulièrement appelée sur cette vente vu que l'emplacement convient à tous les usages imaginables sur une belle rue, [illegible].
Les loyers jusqu'au 30 avril inclusivement seront au profit du vendeur.
La propriété sera visible de 3 à 6 heures, tous les jours, avec carte des encanteurs.
Termes et conditions—1/3 ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, et la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire [illegible]. Les acquéreurs seront tenus de payer en sus du prix d'adjudication toutes les taxes de l'année 1883, et un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.
Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, notaire aux frais des acquéreurs.
30 mars—31 7 8 avril 14

Avis aux Créanciers.
Seligman & Bro. vs. leurs créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7422—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de Seligman & Bro. et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] J. Hart, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
11avril—11,15,20

Salomon Cohen vs. ses Créanciers.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7763—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de Salomon Cohen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph [illegible], syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
11avril—11, 15, 20.

AVIS DE SUCCESSIONS.
Succession de John A. Tarsell.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1,255—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le troisième compte annuel présenté par Lawrence J. Duffy, exécuteur testamentaire du défunt ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
13 avril—13.17 22

Succession de Solomon Wilson.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 8350—Division— Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Solomon Wilson, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
12avril—12 17 21

Succession de Louise Bassetti.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 8,349—Division— Attendu que Ulysse Bassetti a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Louise Bassetti, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
11av—11 15 20

Succession de W. H. Bell.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8258—Division E—Attendu que A C Bell, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William H Bell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
7 avril—7 11 15

Succession de Clemence Grimani.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 7653—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
5 avril—5 10 14

Succession de Jean Bascou alias Basque.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8320—Division— Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Bascou alias Basque, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
10avril—10 14 19

Succession de Anna Maria Durand, veuve de Bernard Durand.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 8319 — Division— Attendu que P. S. Wiltz, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Anna Maria Durand, veuve de Bernard Durand, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
JAMES T. CLARK, Greffier.
10avril—10 14 19